



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Pouvoirs et objectifs

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC ou Commission) est un tribunal administratif indépendant qui rend des décisions concernant le moment et les conditions des diverses formes de mise en liberté qui peuvent être accordées aux délinquants. La Commission rend également des décisions au sujet de la suspension du casier et fait des recommandations relativement à l'exercice de la [prérogative royale de clémence](#) (PRC).

Les lois qui régissent la Commission comprennent la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) (LSCMLC), la [Loi sur le casier judiciaire](#) (LCJ) et des dispositions du [Code criminel](#). La LSCMLC habilite la Commission à rendre des décisions touchant la mise en liberté sous condition à l'égard des délinquants sous responsabilité fédérale et des délinquants relevant des territoires et des provinces autres que le Québec et l'Ontario, lesquelles ont leur propre commission. Quant à la LCJ, elle autorise la Commission à ordonner, à refuser ou à révoquer des suspensions du casier en ce qui touche des condamnations pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux. S'appuyant sur les enquêtes effectuées par la Commission et les recommandations du ministre de la Sécurité publique, le gouverneur général ou le gouverneur en conseil approuve l'exercice de la PRC à l'égard de personnes déclarées coupables d'une infraction à une loi ou à un règlement fédéral n'importe où sur le territoire canadien.

La Commission a un seul résultat stratégique : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. Ce résultat stratégique est la pierre angulaire de sa responsabilisation envers le public ainsi que la base sur laquelle la Commission fait état de ses résultats.

Les pouvoirs de la Commission, son mandat et ses activités de programme sont décrits plus en détail dans son [Rapport sur les plans et les priorités](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2013-2014. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Changements importants dans les autorisations

Au 30 septembre 2013, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont diminué de 4,9 M\$ comparativement au même trimestre de l'exercice précédent; elles sont passées de 53,5 M\$ à 48,6 M\$. Voici les principaux changements:

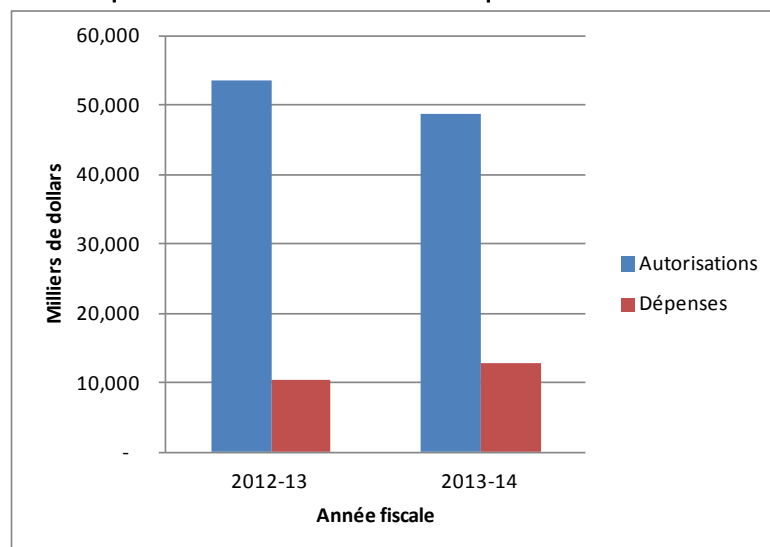
Premier trimestre

- Une diminution de 2,7 M\$ due aux mesures d'économies dans le Budget 2012;
- Une diminution de 1,4 M\$ en raison du report de fonds entre différents exercices pour l'exécution des programmes du ministère dans le cadre du plan de financement des locaux, à moyen et à long terme;
- Une diminution de 0,1 M\$ liée au transfert à Travaux publics et Services gouvernementaux au regroupement de tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral au centre d'expertise de Miramichi au Nouveau-Brunswick;
- Une diminution de 0,1 M\$ due aux mesures d'économies dans le Budget 2013 liée aux frais de voyages;
- Une augmentation de 0,4 M\$ due à la rémunération de convention collective;
- Une augmentation de 0,5 M\$, soit la cinquième de six hausses annuelles liées à la Loi sur l'adéquation de la peine et du crime du gouvernement;
- Une augmentation de 0,5 M\$ liée au régime d'avantages sociaux des employés.

Deuxième trimestre

- Une diminution de 2,0 M\$ par rapport à 2012-2013 qui correspond à l'approbation de la somme provenant des crédits de fonctionnement reçus chaque année par la Commission qui a été reportée de l'exercice précédent qui était en octobre en 2013-2014 et en septembre en 2012-2013.

Figure 1 – Dépenses du deuxième trimestre comparées aux autorisations annuelles



Changements importants dans les dépenses budgétaires brutes

Les dépenses trimestrielles nettes cumulatives ont augmenté de 3 359 k\$, ou 16 % en 2013-2014, à ce qu'elles étaient durant le trimestre correspondant de 2012-2013. Les dépenses budgétaires brutes ont augmenté de 2 739 k\$, ou 12 % et les revenus ont diminué de 620 k\$, ou 22% en 2013-2014 comparativement à 2012-2013. Pour ce qui est du pourcentage que représentent les dépenses cumulatives nettes à la fin du deuxième trimestre de 2013-2014 il y a une augmentation par rapport à 2012-2013 soit 49% comparativement à 40 % (26,4 M\$ en 2013-2014 et 23,7 M\$ 2012-2013).

Les paragraphes suivants fournissent les détails des changements importants.

- Les dépenses relatives au personnel ont augmenté de 1 293 k\$, ou 12 % au cours du deuxième trimestre de 2013-2014 (2 296 k\$ ou 11 % cumulatif), La majeure partie de cette augmentation est liée aux ressources humaines additionnelles nécessaires pour faire le travail afin d'éliminer l'arréage des demandes de Pardons qui s'était accumulé avant l'augmentation des frais de la demande. D'autres facteurs qui ont contribué, incluent des ressources humaines temporaires additionnelles requises pour travailler à la numérisation des dossiers de délinquant pour supporter l'initiative du télé-travail des commissaires, des ressources additionnelles au support de la mise à jour du système de gestion des délinquants et des paiements plus élevés d'indemnité de départ et d'allocation de fin d'emploi.
- Les dépenses au chapitre des transports et des communications ont diminué de 76 k\$ ou 12 %, de 639 k\$ par rapport au deuxième trimestre de 2012-2013 à 563 k\$ comparativement à la même période en 2013-2014. Ces économies sont les résultats continus des changements opérationnels faits suite aux mesures d'économies du Budget 2012. Au niveau des dépenses trimestrielles nettes cumulatives elles ont diminué de 37 k\$, ou 3 %. Les économies opérationnelles ont été compensées par les frais de voyages dus au fait que la Formation annuelle sur l'évaluation du risque (FAER) de la Commission s'est tenue au premier trimestre cette année et n'a pas eu lieu du tout l'année fiscale précédente (La FAER est une conférence de formation comprenant des

séances plénières et des ateliers qui visent à répondre aux besoins constants des commissaires et du personnel en matière de formation.)

- Les dépenses relatives à l'information au cours du deuxième trimestre de 2013-2014 ont été supérieures de 59 k\$ à celles de l'exercice précédent (68 k\$ cumulatif). La majorité de cette hausse est due au calendrier de l'achat en gros de filières spéciales pour les délinquants requérant le service d'impression. Ces items sont achetés régulièrement, cependant ils ont été achetés au deuxième trimestre de cette année fiscale.
- Les services professionnels et spéciaux ont augmenté de 194 k\$ ou 33%, de 581 k\$ par rapport au deuxième trimestre de 2012-2013 à 775 k\$ comparativement à la même période en 2013-2014. Cette augmentation est majoritairement liée à l'embauche de consultants et de services de traduction simultanée pour la FAER qui s'est tenue au premier trimestre. Les paiements aux fournisseurs ont été faits au deuxième trimestre de 2013-2014.
- Les coûts de location ont augmenté de 116 k\$, de 58 k\$ au deuxième trimestre de 2012-2013, pour atteindre 174 k\$ comparativement à la même période en 2013-2014. Cette augmentation est principalement liée à la location d'espace de bureau pour l'arréage des demandes de Pardons, à la location de salles pour la FAER et une location à long-terme d'une machine à insérer pour la salle de courrier de la Commission.
- Les dépenses touchant l'achat de services de réparation et d'entretien ont augmenté de 32 k\$, de 6 k\$ au deuxième trimestre de 2012-2013, pour atteindre 38 k\$ comparativement à la même période en 2013-2014. Cette augmentation est liée à l'initiative au cadre du plan de financement des locaux, à moyen et à long terme de la Commission et des coûts de rénovation de la location d'espace de bureau pour le groupe d'arréage des demandes de Pardons.

Changements importants dans les revenus perçus

Le nombre de demandes acceptées de suspension du casier dans le deuxième trimestre de 2013-14 a été de 2 417 soit 33% de moins que le trimestre correspondant de 2012-2013. Ceci résultant en une baisse correspondante de 33% ou 561 k\$ des revenus perçus durant le deuxième trimestre de l'exercice 2013-2014 comparativement à 2012-2013.

Risques et incertitudes

Tous les fonds dont dispose la CLCC lui sont accordés au moyen des autorisations parlementaires annuelles. C'est pourquoi tout changement dans le financement approuvé par le Parlement se répercute sur ses opérations. La Commission impose des frais pour le traitement des demandes de suspension du casier, et elle a le pouvoir d'utiliser des revenus perçus durant l'année pour financer des activités liées au traitement de ces demandes. Si la baisse de volume continue, cela aura des répercussions sur la situation financière nette de la Commission.

En tant que petit organisme, la Commission, à l'occasion, a de la difficulté à recruter des employés et à garder son personnel. Les petits organismes offrent moins de possibilités d'avancement, de sorte que les employés actuels partent souvent pour sécuriser des promotions, et que certains candidats choisissent de travailler ailleurs. Qui plus est, la Commission subit le même choc démographique que le reste de la fonction publique, et le départ à la retraite de membres du personnel se répercute sur ses opérations. Au cours des mois et des années qui viennent, la Commission s'attend à un accroissement des activités à cause des modifications législatives récemment approuvées et d'autres qui pourraient être adoptées. L'augmentation de la charge de travail se manifestera surtout dans le nombre d'examen effectués

concernant la mise en liberté sous condition, mais elle se fera sentir dans l'ensemble de l'organisation. Cela pourrait empirer les difficultés de recrutement et de maintien de l'effectif si des employés cherchaient des possibilités d'emploi à l'extérieur de la Commission.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 30 septembre 2013, Gisèle Smith a été nommée au poste de Directrice générale régionale de la région de l'Atlantique.

Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui seront mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

La CLCC réalisera d'ici 2014-2015 les économies de 4,8 M\$ prévues dans le Budget 2012 en prenant des mesures d'efficacité à l'interne et en procédant à des changements opérationnels relativement au processus d'examen sur la libération sous condition. Elle continuera d'accorder la priorité à la sécurité du public en rendant des décisions judicieuses sur la mise en liberté sous condition et la suspension du casier qui contribueront à la protection des collectivités canadiennes.

Durant la première année de la mise en œuvre, les économies réalisées par la Commission se sont chiffrées à 1,6 M\$. Elles se sont élevées à 2,7 M\$ en 2013-2014, puis, à compter de 2014-2015, ce seront des économies permanentes de 4,8 M\$. Jusqu'à présent, les économies se sont réalisées dues au remplacement des audiences par des examens par voie d'étude du dossier pour certains types de décisions postérieures à la suspension de la liberté conditionnelle, à une réduction des frais de déplacement due au télétravail chez les commissaires et à l'utilisation accrue de la vidéoconférence aux audiences et aux rencontres internes et autres mesures efficaces.

Les autres économies prévues par le Budget 2012 se refléteront dans les chiffres plus tard au cours du présent exercice et dans les années à venir.

Les économies en question ne comportent aucun risque financier ou incertitude. Le travail nécessaire par les autres initiatives est en cours, et se déroule comme prévu.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Harvey Cenaiko
Président

Cathy Gaudet, CPA, CA
Dirigeante principale des finances

État des autorisations (non vérifié)

(En milliers de dollars)	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*,**	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 35 – Dépenses de programmes	48 001	12 292	23 272	53 252	10 714	20 694
Moins les revenus affectés aux dépenses	5 645	1 138	2 141	5 645	1 699	2 761
Total des dépenses de programmes	42 356	11 154	21 131	47 607	9 015	17 933
Autorisations législatives budgétaires – RASE	6 241	1 560	3 120	5 938	1 485	2 959
Autorisations totales	48 597	12 714	24 251	53 545	10 500	20 892

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(En milliers de dollars)	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*,**	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	42 108	12 087	23 738	45 364	10 794	21 442
Transports et communications	3 930	563	1 025	4 477	639	1 062
Information	155	71	81	153	12	13
Services professionnels et spéciaux	4 491	775	1 128	4 121	581	875
Location	284	174	191	324	58	87
Services de réparation et d'entretien	1 420	38	43	2 052	6	12
Services publics, fournitures et approvisionnements	509	48	71	595	37	64
Acquisition de matériel et d'outillage	1 334	89	107	2 072	72	94
Autres subventions et paiements	11	7	8	32	0	4
Dépenses budgétaires brutes totales	54 242	13 852	26 392	59 190	12 199	23 653
Total des revenus affectés aux dépenses	5 645	1 138	2 141	5 645	1 699	2 761
Dépenses budgétaires nettes totales	48 597	12 714	24 251	53 545	10 500	20 892

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.